

FLASH INFOS

MORANNES SUR SARTHE - DAUMERAY
Numéro 1 - Mai 2017

Bicentenaire de la naissance de Louis Rouget né le 20 avril 1817

SAMEDI 8 JUILLET 2017 à 15H à La Bruère

Louis Rouget est né à La Bruère, commune de Notre Dame du Pé, le 20 avril 1817.

Le hameau de La Bruère est mitoyen entre Daumeray et Notre Dame du Pé.

Nous avons convenu d'organiser une manifestation entre les deux communes autour de cet évènement le SAMEDI 8 JUILLET 2017.

A 17 heures, la troupe de Rouget le braconnier organisera un parcours « Dans les pas de Rouget » dont le départ se fera à l'entrée du hameau.

Sur un parcours d'environ 2Kms, les acteurs mettront en scène la vie de cette époque de 1850 avec le contexte historique et une lecture du patrimoine et du paysage.

Sur le chemin, ce sera aussi l'occasion de retrouver les vieux métiers, les lavandières, la marchande de peaux de lapins, le rémouleur affûteur, le colporteur....

Nous retrouverons les braconniers, les villageois et la gendarmerie impériale avec chevaux et trompes de chasse.

Nous aurons l'occasion de découvrir le site de la Démennerie, la maison où Louis et Marie Rouget vivaient avec leurs deux enfants, Louis et Victor en passant par le chemin creux pour arriver à Virefolet puis revenir à la Bruère.

Vers 20 heures la commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray organisera un repas pour poursuivre la soirée. (Renseignements en mairie et inscription obligatoire pour le repas)

A 23 heures, le feu d'artifice terminera cette belle journée.



Fête des associations à Daumeray

Samedi 17 juin 2017

Les associations et la municipalité organisent sur le site du complexe sportif, une journée d'activités et d'animations diverses. Venez nombreux partager cette journée de convivialité.

MAIRIE DE CHEMIRE SUR SARTHE, 27 rue de la l' Eglise

Horaires d'ouverture : mardi de 8h à 12h, vendredi de 8h à 12h et 13h30 à 18h

Tél : 02 41 42 24 96

Email : mairie.chemiresursarthe@wanadoo.fr, Site : www.chemire-sur-sarthe.mairie49.fr

MAIRIE DE DAUMERAY, 25 rue de la Fraternité

Horaires d'ouverture : mardi, jeudi et vendredi de 14h à 17h, mercredi et samedi de 9h à 12h

Tél : 02 41 33 03 72, Fax : 02 41 33 03 73

Email : mairie.daumeray@wanadoo.fr, Site : www.daumeray.mairie49.fr

MAIRIE DE MORANNES, 12 place Charles de Gaulle

Horaires d'ouverture : lundi au jeudi de 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30 , vendredi et samedi de 8h30 à 12h

Tél : 02 41 42 21 08 , Fax : 02 41 42 28 69

Email : mairie.morannes@wanadoo.fr, Site : www.morannes.fr

Rouget s'invite à « Morannes en fête »

« Morannes en fête » célèbre le 27 mai la fusion de nos deux communes, Morannes sur Sarthe (née en 2016 du mariage de Morannes et de Chemiré sur Sarthe) et Daumeray. Et en ouverture des festivités, c'est l'histoire qui s'installe, dès 11 heures, sur le parvis de la mairie de Morannes.

Deux drames ont marqué l'histoire post révolutionnaire de notre territoire : Rouget le braconnier, repris sur scène depuis 40 ans, par la troupe daumeréenne, et le drame des Grignons, que s'est approprié cette année pour l'occasion le Moredena théâtre. Ce sont donc les acteurs de ces deux compagnies qui vont nous entraîner, pendant une heure, ce samedi, derrière les destins tragiques de deux héros locaux.

Jean Guitter, soldat de la République, passé à la chouannerie pour défendre une population soumise à la misère et au joug sanguinaire d'un commissaire révolutionnaire. Rouget, braconnier par nécessité pour faire vivre sa famille... Criminels l'un et l'autre de leur oppresseur, ils connaîtront des destins diamétralement opposés : l'exil au bagne de Cayenne pour l'un où il mourut quelques années plus tard de maladie. L'absolution pour l'autre qui deviendra une personnalité locale...

Rendez-vous à Morannes le samedi 27 mai dès 11 heures pour une journée festive pleine d'histoire, de jeux et de musique... sans oublier la finale de la coupe de France de football SCO-Paris St Germain, diffusée en direct sur la place Charles de Gaulle.

Fleurissement à Daumeray

Le fleurissement pour embellir son cadre de vie est une activité physique de détente passionnante et relaxante. Comme un peintre le ferait sur sa toile, le jardinier apporte des touches de couleurs harmonieuses et variées, c'est un artiste qui joue avec sa palette de fleurs pour le plaisir des yeux.

Les jardiniers de Daumeray ont été récompensés et félicités lors de la remise des prix du fleurissement 2016 dans le cadre du concours des maisons fleuries. La commune a remis un premier prix constitué d'un bon d'achats et d'une plante fleurie à quatre foyers ; Mr et Mme COSNARD Roger, Mr et Mme FRAQUET Guy et Mr et Mme LEBRUN Claude dans la catégorie jardin fleuri et Mme LUDARD Josette dans la catégorie espace vert. Douze autres lauréats ont reçu un bon d'achats et enfin un prix d'encouragement a été offert à quatre foyers qui ont commencé à fleurir leur environnement.

Bravo à tous les jardiniers de notre commune et un grand merci aux employés communaux qui œuvrent régulièrement à l'embellissement de notre commune pour le plaisir de tous !

* Pour participer ; règlement disponible sur le site de la commune ou en mairie.



Mutuelle Communale

De nombreuses personnes ont répondu au questionnaire concernant la mise en place d'une éventuelle mutuelle communale dont une majorité de personnes retraitées. Cette mutuelle s'adresse aussi aux commerçants, artisans, agriculteurs, employés communaux, travailleurs indépendants ou encore en recherche d'emploi.

Des questionnaires sont encore disponibles dans nos 3 mairies pour ceux qui le souhaitent.

Deux réunions publiques auront lieu le mercredi 14 juin à 18h30 au salon des Mariniers à Morannes et le jeudi 22 juin à 15h à la salle des fêtes de Daumeray pour informer et répondre aux questions de l'ensemble de la population. Ces réunions publiques s'adressent aussi aux personnes qui seraient intéressées mais qui n'ont pas répondu au questionnaire.

Bientôt, les bords de Sarthe rendus aux promeneurs

Les communautés de communes des bords de Sarthe (Sablé, Château-Gontier, Vallées du Haut Anjou et Anjou Loir et Sarthe) se sont unies pour lancer (avec le soutien des départements de la Sarthe, de la Mayenne et du Maine et Loire) un projet de cheminement doux qui devrait relier dans un avenir proche Le Mans à Angers.

Initiée par un élu de Châteauneuf et conseiller communautaire, Marc Antoine Driancourt, l'idée d'une réappropriation du chemin de halage au profit des promeneurs et des touristes en bord de Sarthe a été suivie très vite par les maires de Chemiré sur Sarthe et Morannes. Un comité de pilotage s'est constitué, enrichi rapidement par des élus de toutes les communes limitrophes de la Sarthe et des associations de pêche. Les commissions tourisme des communautés de communes ont suivi, sous l'œil bienveillant des départements. Le projet fait déjà l'objet d'une adhésion au programme européen Leader au bénéfice de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou.

Reste à convaincre les exploitants, éleveurs et propriétaires riverains de la rivière de permettre le passage des pêcheurs et marcheurs au fil de l'eau. La loi de 2006 le leur impose. La Chambre d'agriculture de Maine et Loire devrait aider à rassurer les éventuels récalcitrants.

Déclaration de revenus en ligne



La généralisation progressive de la déclaration en ligne se poursuit en 2017. Les foyers ayant un revenu supérieur à 28 000 € devront remplir leur déclaration de revenus en ligne, sauf s'ils n'en n'ont pas la capacité. L'obligation concernera en 2018 les contribuables dont le revenu est supérieur à 15 000 €. En 2019, tous les usagers devront déclarer en ligne quel que soit leur revenu.

Les internautes bénéficient de nombreux avantages lorsqu'ils choisissent la déclaration en ligne :

- délais supplémentaires pour déclarer (soit le mardi 30 mai, au lieu du 17 mai),
- prise en compte facilitée des changements de situation, pré-affichage des informations littérales télédéclarées l'année précédente (nom et prénom des enfants mineurs, détail des frais, etc.), pré-renseignement des données utiles concernant les prestations d'accueil des jeunes enfants (PAJE) ou les dépenses payées au moyen de chèques emploi service universel (CESU),
- calcul immédiat de l'impôt dû, possibilité de gérer ses modalités de paiement à l'issue de la déclaration en ligne (modulation des mensualités par exemple),
- envoi d'un courriel de confirmation,
- bénéficier immédiatement d'un avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu. Ce justificatif, utile à chacun dans sa vie quotidienne, remplacera pour les contribuables concernés l'avis de non imposition, possibilité de corriger à tout moment sa déclaration.

Par ailleurs, grâce à leur numéro fiscal et à un mot de passe, les contribuables peuvent accéder simplement aux services en ligne. Les usagers pourront également opter pour la dématérialisation totale et ne recevront plus d'exemplaire papier de leur déclaration de revenus et de leurs avis d'impôt sur les revenus ou de leurs impôts locaux.

DÉCLARATION DE REVENUS EN LIGNE

L'impôt s'adapte à votre vie

impots.gouv.fr

La loi de finances pour 2017 prévoit l'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu au 1er janvier 2018. L'administration fiscale restera l'unique interlocuteur des contribuables et c'est elle qui calculera toujours l'impôt. C'est pour

cette raison qu'il sera toujours nécessaire de remplir une déclaration d'impôt sur le revenu chaque année. La déclaration de revenus 2016, effectuée au printemps 2017, permettra de calculer le montant de l'impôt dû en 2017, et servira également de base au calcul du taux de prélèvement à la source pour 2018.

A l'occasion de la déclaration de revenus 2016, il sera également demandé aux contribuables de mettre à jour leurs coordonnées bancaires auprès de l'administration fiscale, nécessaires pour le paiement ou la restitution du solde de l'impôt.

VOYAGE ANNUEL DE LA COMMUNE

Mercredi 5 juillet 2017

8h15 : Accueil à la mairie de Daumeray, café

8h30 : Départ de la mairie de Daumeray

9h45 : Arrivée aux Rosiers-sur-Loire : visite de la Biscuiterie « Le Vinaillou »

12h30 : Pique-Nique à St Mathurin-sur-Loire

14h45 : Croisière découverte sur la Loire au départ de La Ménitrie ou de St Mathurin-sur-Loire

16h30 : Visite « Loire Odyssée » à la Maison de Loire en Anjou à St Mathurin-sur-Loire

18h45 : Retour à Daumeray

Voyage réservé aux personnes retraitées de la commune de Morannes sur Sarthe- Daumeray et de leurs amis



Les services aux citoyens offerts par vos mairies

Outre la gestion du domaine communal, la mairie sert d'intermédiaire entre l'Etat et les citoyens, notamment pour certaines formalités administratives.

Pour rappel nous avons dressé une liste des services disponibles, pour lesquels vous êtes les bienvenus dans vos mairies de Daumeray, Morannes et Chemiré sur Sarthe.

- La demande de carte grise et de permis de conduire.
- Les actes de naissance et de mariage ainsi que la reconnaissance anticipée.
- Les modifications d'Etat Civil suite à un changement de nom.
- Les affaires funéraires.
- Le recensement obligatoire du citoyen après 16 ans.
- La copie intégrale d'acte d'Etat Civil.
- L'inscription sur les listes électorales.
- Toutes les autorisations d'occupation du sol.
- La location des salles communales.

Attention pour vos demandes de passeport ou de carte d'identité, il faut par contre contacter soit la mairie de Châteauneuf S/Sarthe, soit celle de Seiches S/Loir soit la préfecture d'Angers. Lors de votre contact on vous donnera un rendez-vous pour effectuer votre démarche.

Cérémonie du 8 mai organisée devant le Monument aux Morts:

L'union des nations européennes dans la réconciliation, est la garantie et la préservation de la paix et de la liberté. Mesurons notre responsabilité et la nécessité impérieuse de préserver cet héritage pour que jamais, ne se reproduise le désastre de la seconde guerre mondiale

DATES A RETENIR

Légende : Che - Dau - Mor

MAI :

17 : Repas CCAS

20-21 : Tir à l'arc

24 : Soirée St Germain

27 : Morannes en Fête

JUIN :

ELECTIONS LEGISLATIVES LES 11 ET 18 JUIN

1-2 : Espace danse : Spectacle - Salle Négrier

2 : Loto "La Réunion"

3 : Kermesse - Cirque Ecole Privée

4 : Concours silures "Ablette Morannaise"

10 : Cochon grillé "Amicale pompiers", salle des fêtes

10-11 : Gala Familles Rurales

13 : Bal "Bon Accueil"

14 : Repas CCAS

17 : Fête des associations

17 : 50 ans du club de Foot, salle des sports

23 : Fête de l'Ecole Publique

30 : Loto "Foot", salle des fêtes

Du 30 juin au 7 juillet :
Benne à papier à Daumeray (APEL)

JUILLET :

2 : Pétanque "Comité des fêtes", Maison de retraite

5 : Voyage CCAS

8 : Bicentenaire de Rouget et Feu d'artifice

11 : Bal "Amitiés Loisirs"

Brûlage des déchets végétaux

Arrêté n°20012275-0001 du 1er octobre 2012

Les feux de plein air ou foyers à l'air libre sont **interdits** du **15 février au 30 avril** et du **1er juin au 15 octobre** en tout lieu.

Les autres mois, le brûlage est toléré selon certains horaires :

- de 11h00 à 15h30 du 1er décembre au 14 février,

- de 10h00 à 16h30 en mai et du 16 octobre au 30 novembre.

Le dépôt sauvage de déchets végétaux sur la voie publique est interdit.

